

CONSEIL DE FACULTE DU 10 JUIN 2020 COMPTE RENDU

Conseillers présents:

Michel-Ange Amorim, François Cottin, Isabelle Siegler, Jean François Allirand, Thomas Deroche, Julie Etcheverry, Pia Hénaff Pineau, Norine Coussot, Gaelle Giraudier.

Conseillers représentés :

Bernard André, Dominique Charrier, Michel Desbordes, Patricia Durand, Christine Le Scanff, Béatrice Rodriguez.

<u>Invités</u>:

Christel Gutmann, Nathalie Jacob Righini, Patrick Maupu, Nadine Petrilli

1/ Compte rendu du Conseil du 20 mai 2020 (annexe 1)

2/ Présentation de la subvention Event Sport (annexe 2)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité (Sous réserve des modifications)

Patrick Maupu présente la demande de Subvention Event Sport 2020 modifiée. Suite à la crise sanitaire, certaines activités n'ont pas pu ou n'auront pas lieu. Il y a donc lieu de baisser le montant de la subvention initialement demandée.

La subvention est votée à l'unanimité

3/ Présentation du Budget Rectificatif 1 (annexe 3 et 4)

Nadine Petrilli présente le BR1.

Il a été demandé aux composantes de présenter un budget technique du fait de la situation sanitaire. Les propositions ont dû être remontées pour le 15 mai 2020. La DABF installera le BR1. L'arbitrage aura lieu à compter du 15 juin et un vote au mois d'octobre.

Il est à noter que nos ressources propres, suite à la situation sanitaire, ont fortement baissé, notamment du fait des recettes en moins sur le centre équestre et les locations d'équipements sportifs.

Au sujet des DU, Norine, qui a participé à la préparation budgétaire sur ce sujet, fait remarquer que la hausse des recettes escomptées n'est pas intégrée.

Nadine et Nathalie précisent que les chiffres des inscrits sur les DU sont prévisionnels.

Pia Hénaff Pineau interroge sur le fait que l'on n'intègre pas tout de suite ce que l'on sait : hausse du coût d'inscription de certains DU, le but de ce budget étant d'être le plus proche de ce qu'on connait. Nathalie Jacob-Righini précise que concernant les DU, il y a une estimation des pré-incsriptions mais souvent, toutes ne sont pas finalement effectives. Il est donc prudent de ne pas intégrer ces suppositions.

Pia Hénaff Pineau est surprise que l'on nous demande un BR équilibré alors que nous ne le pouvons pas car il ne l'est pas. A l'avance, nous savons qu'il y aura un déséquilibre, notamment sur la masse salariale. Il n'est pas cohérent que d'un côté on ne mette pas le « plus » de ressources que l'on pourrait prévoir et d'un autre côté, on enlève les dépenses considérées comme certaines.

Nadine Petrilli précise que nous avons la contrainte de présenter un budget équilibré, cependant, nous avons bien fait remonter les informations sur notre déséquilibre : le budget est présenté en équilibre mais le problème des HCC a été communiqué au service financier. L'arbitrage est en cours.

Nathalie Jacob-Righini, sur le plan technique, précise que ce déséquilibre est un état de fait pérenne. Le sujet a déjà été discuté avec la DABF mais techniquement, un budget doit forcément être présenté équilibré. Cependant, à chaque fois, une note précise ce qu'il manque.

Thomas Deroche confirme qu'il y a le côté technique nous obligeant à équilibrer le budget entre les recettes et les dépenses... et ensuite il y a l'aspect politique. Sur le contrat précédent (qui s'achève cette année), il y a eu un rapport de force avec la présidence UPSud pour augmenter un volume de formation de la Faculté (volume horaire / volume étudiant) déjà au-delà de notre potentiel d'encadrement pédagogique. Pour le prochain contrat (la soutenabilité a été votée en décembre 2019), l'université s'est engagée sur la soutenabilité de notre nouvelle offre de formation.

Pia Hénaff Pineau ne voit pas comment on peut politiquement accepter de voter un budget à l'équilibre dans lequel on ne met pas clairement nos HCC. Elle évoque le fait que, selon elle, « nous sommes sous encadrés depuis des années, c'est une situation pérenne et on sait que ce n'est pas pour rien ».

Michel-Ange Amorim propose la rédaction d'une motion.

Pia Hénaff Pineau est d'accord pour qu'il y ait une motion mais demande également que l'on ne vote pas ce budget.

François Cottin attire l'attention sur le fait qu'un gros travail a été effectué notamment par Thomas Deroche, sur les nouvelles maquettes avec une diminution des heures d'enseignement (cela montre clairement la volonté de la composante pour réduire le déficit). De plus, la mise en œuvre d'Hélico a permis d'avoir des données objectives chiffrées expliquant le nombre très important d'HCC. Selon lui, il faut indiquer ces éléments dans la motion.

Nathalie Jacob-Righini acte la difficulté et va faire remonter le vote « contre » et le projet de motion au niveau de la DABF et de la DGS.

Cependant, le budget présenté sera installé et nous permettra de fonctionner dans un premier temps.

Vote contre du BR1 à l'unanimité

Rédaction d'une motion

4/ Présentation des conventions avec les écoles et instituts (annexe 5)

Thomas Deroche nous présente l'annexe 3 à la convention relative à la sélection des étudiants. Il attire l'attention des conseillers sur le point numéro 8 concernant l'organisation de la 2ème chance : Il a été proposé que pour pouvoir être classé, il faut impérativement avoir validé sa L2 en 1ère session (de la même façon qu'en L1 il fallait avoir validé en première session) ce qui permet d'avoir des étudiants engagés, qui continuent de progresser dans leur cursus.

Sur ce point, la DAJI a été consultée mais n'a pas encore fait de retour.

5/ MCC : suite et fin (annexe 6)

Thomas Deroche précise que le 30 juin 2020, en CFVU, ne seront votées que les règles de validation de l'année, c'est-à-dire les blocs et leur compensation.

En lien avec ce qui avait été présenté lors du dernier conseil, il a été voté:

- Compensation totale en L1 Portail avec note seuil à 7 pour chaque BCC
- Compensation partielle en LDD1:
 - 3 BCC (STAPS1, Sciences pour l'Ingénieur1, linguistique et transverse1) compensable
 - 1 BCC (linguistique et transverse) non compensant
 - 1BCC (enseignements complémentaires) ni compensable ni compensant
- Non compensation des BCC dès la L2 pour éviter de hiérarchiser les BCC entre eux (3 BCC = 3 majeures disciplinaires = Science ; Sport ; Conception et Pratique d'intervention).

Thomas Deroche propose, à partir de ces éléments, de compléter le règlement des études de Licence et Master.

Isabelle Siegler précise que, dans l'idéal, il aurait été souhaitable de discuter en amont des architectures en second cycle (master) ce qui aurait permis à chacun d'apprendre des autres sur la façon de concevoir ces blocs. Ce serait bien de pouvoir en rediscuter pour faire un partage d'expériences.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances sont votées à l'unanimité

Questions diverses

Pia Hénaff Pineau demande ce qui est prévu pour l'élaboration, l'arbitrage et l'attribution du budget pour chaque Graduate School.

La composante est coordinatrice de 2 GS. Les budgets relatifs à leur animation (le fonctionnement devant être assuré en central) ont-ils bien été identifiés et sont-ils étanches par rapport au reste du budget de la composante ?

Nadine Petrilli précise qu'il y a un budget bien défini pour chaque GS.

Cependant, nous n'avons que peu, voire pas d'information technique sur les modalités de fonctionnement et d'utilisation.

Nathalie Jacob-Righini se propose de demander à la DABF s'il y a bien une étanchéité entre ces budgets et comment s'en assurer. Elle demandera également s'il est prévu une proratisation sur 2020.

La séance est levée à 11h20